



La lutte contre la fraude à l'assurance

Durée présentiel/distanciel : 180mn - Durée e-learning : 58mn Formation disponible en : présentiel - distanciel - e-learning

Catégorie: Prévention et conformité

Éligible DDA: Oui

Public:

Juriste
Responsable production

Prérequis: Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en présentiel

Durée 180 min Dates ou période À définir



Nombre de participants

Min 1 - Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu:

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur:

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif: à partir de 2160 € TTC

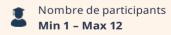
Formation suivie en distanciel



Durée 180 min







Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu:

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif: à partir de 1620 € TTC



FICHE DESCRIPTIVE FORMATION





Formation suivie en e-learning

Tarif: 33 € TTC



Durée **58 min**



Dates ou période :

Voir convention de formation conclue avec le client



Horaires:

Le e-learning est accessible 7/7 et 24h/24h. L'assistance pédagogique et

L'assistance pédagogique et l'assistance technique sont disponibles du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.

Objectifs de la formation et compétences visées

La lutte contre la fraude à l'assurance est un sujet de préoccupation majeur des acteurs du secteur. La formation proposée par Astrée Faculté vous permet également de mieux comprendre la notion de fraude, ses actes constitutifs et ses enjeux et vous accompagne dans la mise en place d'un dispositif interne.

A l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- · Comprendre la notion de fraude et ses enjeux
- Mettre en place un dispositif interne de lutte contre la fraude
- Reconnaître et qualifier des actes constitutifs de fraude

2 Contenu

- 1. Définir la fraude (types, acteurs et sanctions)
- 2. S'organiser pour lutter contre la fraude
- 3. Reconnaître et qualifier les cas de fraude (cas d'usage)

3 Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)



FICHE DESCRIPTIVE FORMATION



• Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4 Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- · Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- · Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.